

SÉMINAIRE SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

6 juin 2011



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

cne

Ressources, territoires, habitats et paysages
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et logement

**Présent
pour
l'avenir**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr

Une nouvelle relation entre les documents de planification urbaine et ceux du domaine de l'eau

- La loi du 21 avril 2004 : lien de compatibilité entre les SCOT, les PLU et les cartes communales avec les SDAGE et les SAGE.
- Ce rapport de compatibilité consiste à être sans contradiction majeure avec les objectifs de protection du SAGE, notamment avec ceux de protection des zones humides.
- Les collectivités disposent d'un délai de 3 ans suivant la date d'approbation du SAGE par le Préfet pour mettre en compatibilité les SCOT et PLU avec le SAGE.

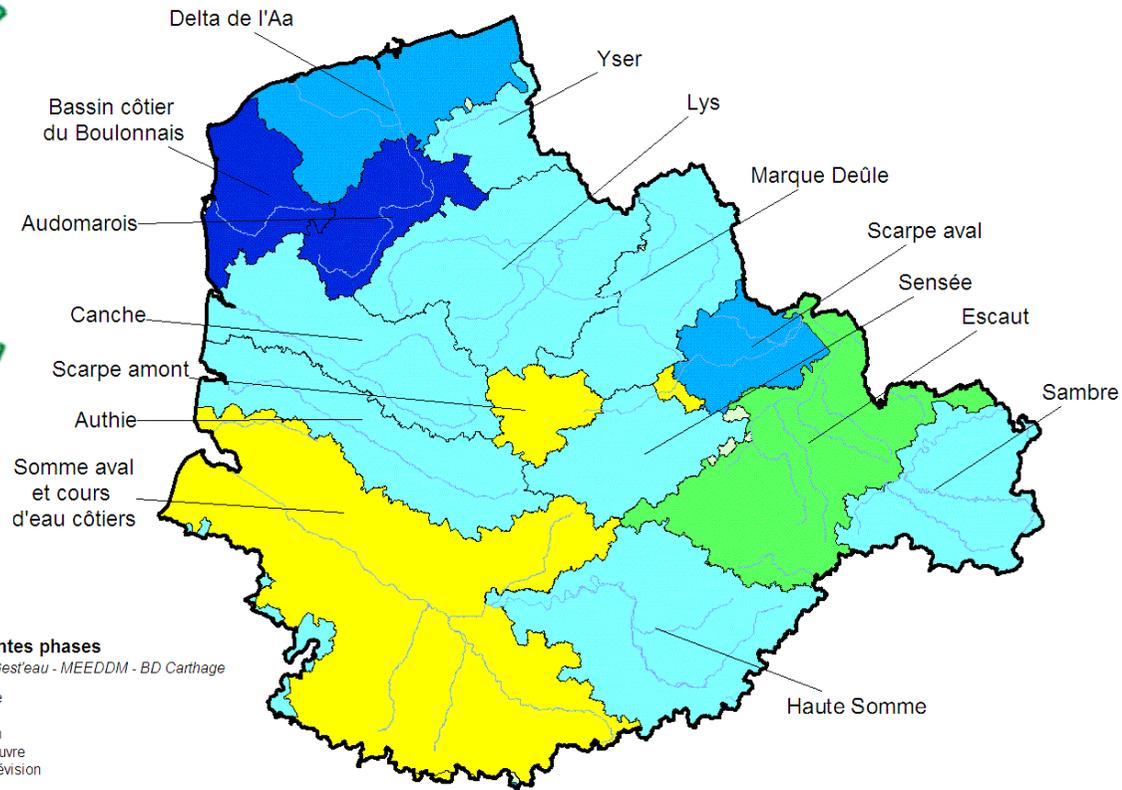


cne

Le SAGE Delta de l'Aa : un territoire de Polder



Etat d'avancement des SAGE au 06/04/2010
Bassin Artois Picardie



Les différentes phases

Source : Site Gest'eau - MEEDDM - BD Carthage

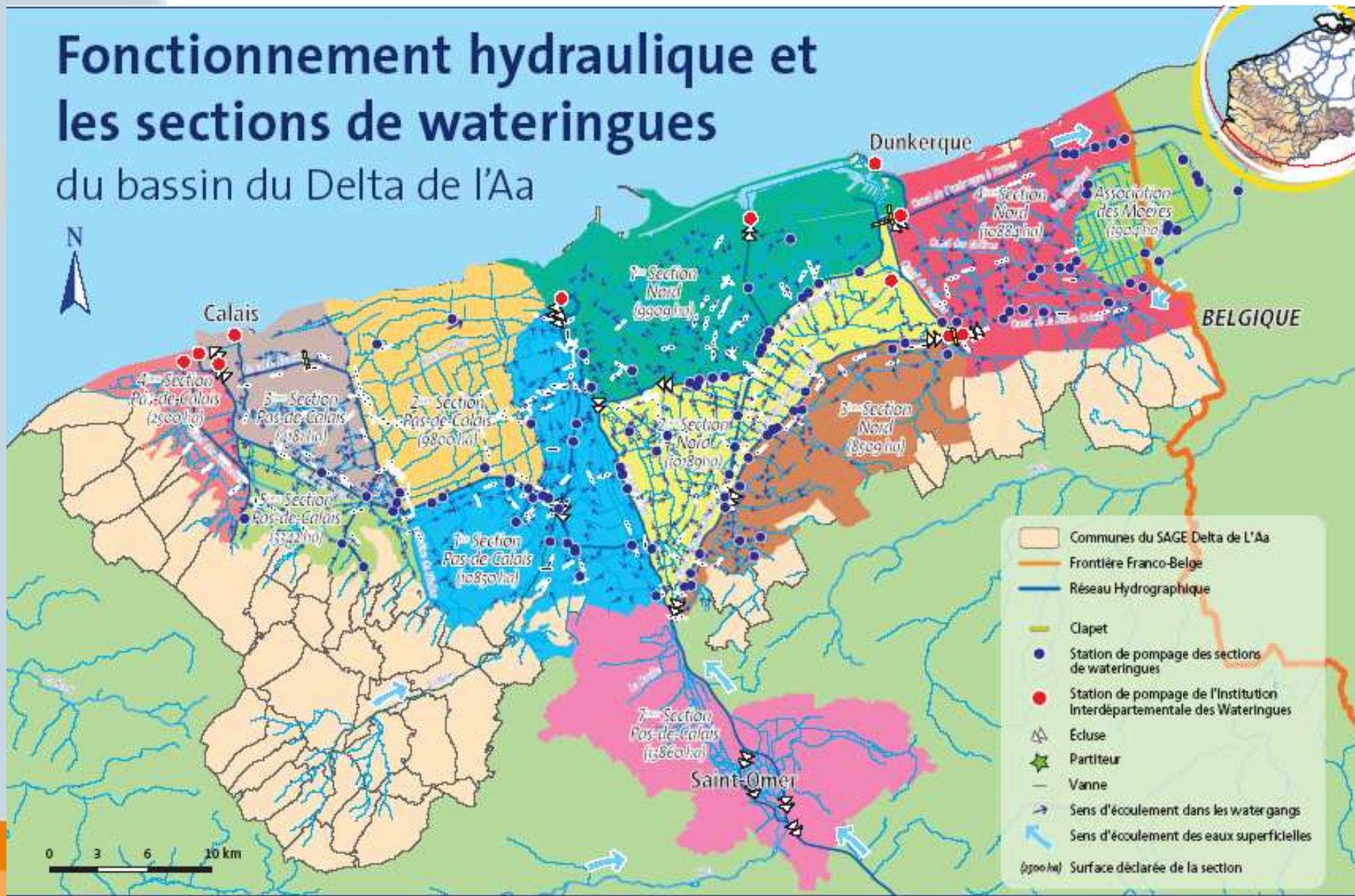
- Emergence
- Instruction
- Elaboration
- Mise en œuvre
- Première révision



Une gestion de l'eau millénaire

Fonctionnement hydraulique et les sections de wateringués du bassin du Delta de l'Aa

du bassin du Delta de l'Aa



Les zones humides : un rôle fondamental dans le tamponnement des eaux de surface

La région Nord-Pas-de-Calais est passée en quelques siècles de 30 % environ à 0,8% de zones humides.



Des difficultés de transposition Urbanisme -SAGE surtout sur les zones humides

- Les SAGE doivent établir un recensement des zones humides existantes sur le bassin versant.
- Une carte des « zones humides remarquables » spécifique au territoire de polder est réalisée et basée sur le recueil bibliographique et des relevés de terrain (critères flore-faune).
- A la charge des collectivités d'affiner et de compléter cet inventaire à l'échelle de la parcelle pour l'intégrer dans leur document d'urbanisme.
- Dans la pratique, le recensement initial perd des zones humides.....

Recherche, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et logement

Présent
pour
l'avenir



cne

Des difficultés de transposition Urbanisme -SAGE surtout sur les zones humides

- Forte pression du monde agricole sur l'avenir de leur activité ainsi que certains élus souhaitant développer des projets urbains.
- Une appréciation juridique difficile de la définition d'une zone humide dans un polder.
- Une confusion entre « zone humide » et « zone inondable », ainsi que sur le terme « compatibilité » reliant les documents.
- Une certaine confusion du rôle du SAGE (police de l'eau, de l'urbanisme??): le SAGE pointé du doigt sur les impacts de l'inventaire.

Recherche, terrain, travail et expertise
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et logement

Présent
pour
l'avenir

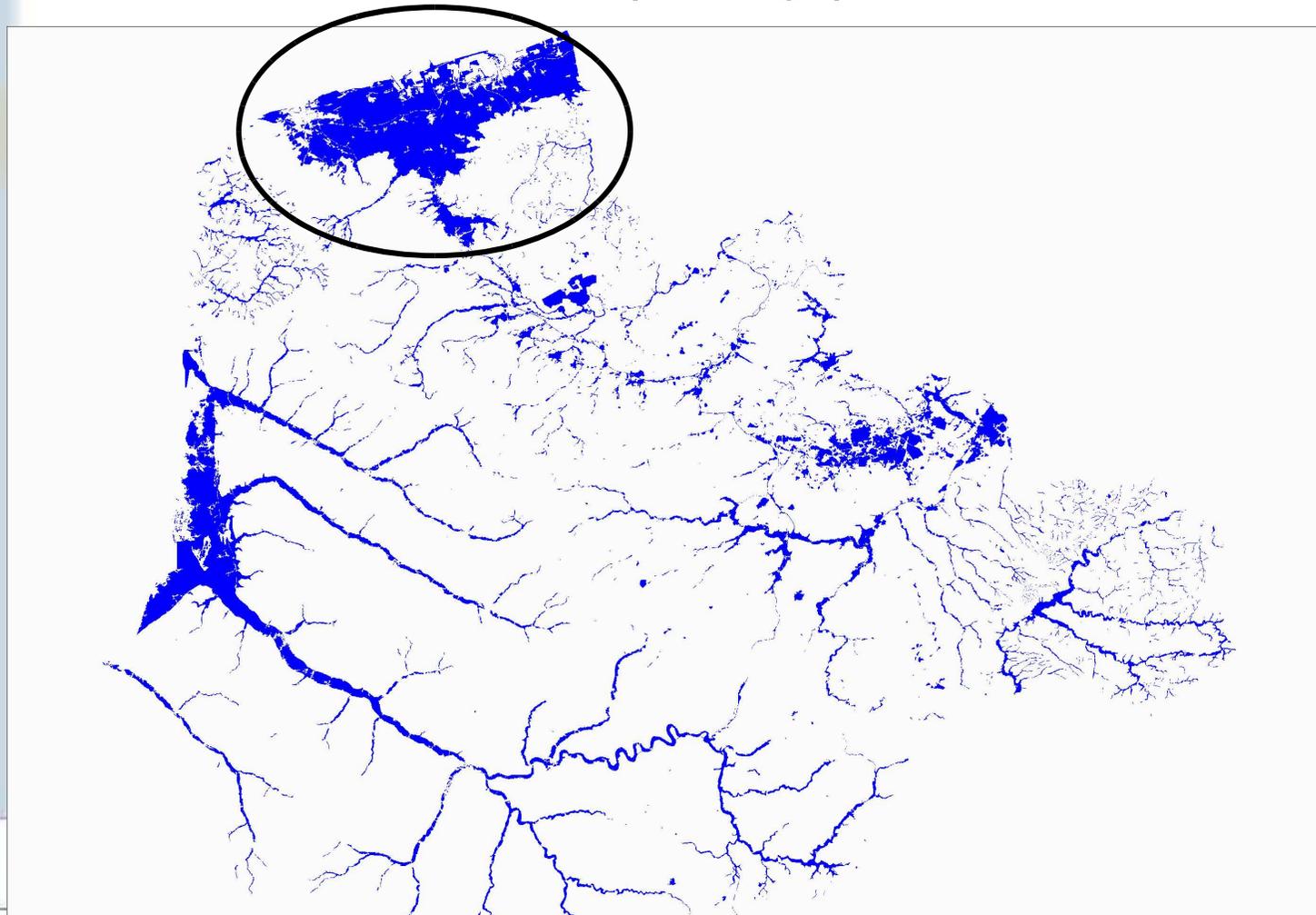


cne

- L'intérêt général de maintenir les zones humides subit donc une pression des intérêts particuliers.
- Consensus lors de la définition des grandes orientations mais pas pour mettre en oeuvre localement des actions



Le SDAGE Artois Picardie a également réalisé un inventaire des « zones à dominante humide », basée notamment sur des critères pédologiques



Recherche, territoires, risques et sécurité
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et logement

Présent
pour
l'avenir

Les perspectives : transposition des SAGE dans les documents d'urbanisme

- Dans ce domaine, le SAGE, outil avant tout concerté, atteint ses limites.
- Proposition d'adapter la définition juridique d'une zone humide aux spécificités du territoire des Wateringues, ceux-ci n'existant pas dans le Code de l'Environnement.
- Proposition d'utiliser le SCOT (le SAGE lui étant supérieur) pour intégrer les zones humides à la parcelle et protéger ces espaces dans le document d'orientations générales : l'intérêt général serait respecté et des prescriptions fortes seraient tenues.

Recherche, territoires, risques et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et logement

Présent
pour
l'avenir



cne